

DÉPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE de Lit-et-MIXE

CONCLUSIONS

ET

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Enquête publique unique relative :

- **À la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux souterraines et d'instauration des périmètres de protection du forage de Mounloun,**
- **À la demande d'autorisation environnementale concernant le prélèvement d'eau souterraine dans les forages de Cap de Hé et de Mounloun.**

prescrite par arrêté préfectoral DCPAT 2019-727 du 24 décembre 2019.

Cette enquête est ouverte sur la commune de Lit-et-Mixe du 28 janvier 2020 au 27 février 2020 inclus.

Claude LABAOU

Commissaire enquêteur

Conclusions et Avis du Commissaire Enquêteur

1.	RAPPEL DU PROJET	3
2.	DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	3
3.	DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE	4
	MOTIVATIONS de l'AVIS	4
	AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	5
4.	AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	6
	MOTIVATIONS de l'AVIS	6
	RECOMMANDATION	6
	AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	7

1. RAPPEL DU PROJET

Le projet a pour objectif d'assurer l'alimentation en eau potable de la commune de Lit-et-Mixe en considérant la perspective de croissance démographique attendue à l'horizon 2035 (+20%, population de 1800 actuellement à 2155 habitants).

Les changements proposés concernent :

- L'exploitation à titre permanent du forage du Mounloun,
- L'augmentation de 20% du débit d'exploitation autorisé sur le forage du Cap de Hé,
- L'évolution dans le fonctionnement de l'Usine de Traitement des Eaux Potables (UTE^P).

2. DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique, prescrite¹ par le préfet des Landes, s'est déroulée du 28 janvier au 27 février 2020 sur la commune de Lit-et-Mixe, siège de l'enquête.

Le cabinet MERLIN implanté à DAX a constitué le dossier relatif au projet au profit de la commune de Lit-et-Mixe.

Aspect réglementaire : la constitution du dossier d'enquête et le déroulement de l'enquête publique répondent en tous points aux exigences réglementaires.

La publicité de l'enquête a été conforme à la réglementation et vérifiée par le commissaire enquêteur soit :

- Le dossier d'enquête était consultable conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral ordonnant l'enquête :
 - ✓ sur le site internet de la préfecture des Landes,
 - ✓ sur un poste informatique à la mairie de Lit-et-Mixe,
 - ✓ sur support papier à la mairie de Lit-et-Mixe pendant la durée de l'enquête.
- Publication dans la presse :
 - ✓ journal Sud-Ouest, le vendredi 10 janvier et le mercredi 29 janvier 2020,
 - ✓ hebdomadaire « Annonces Landaises » parution du 28 décembre 2019 et du 01 février 2020.
- Voie d'affichage : à l'entrée de la mairie de Lit-et-Mixe.
- Affichages sur site : la mairie de Lit-et-Mixe a fait apposer les affiches d'avis d'enquête (format A2 conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral ordonnant l'enquête) sur les sites concernés par le projet.
- Visites reçues durant les permanences - Registre d'enquête : le public n'a pas manifesté d'intérêt à l'égard de cette enquête.

¹ Arrêté préfectoral DCPAT 2019-727 du 24 décembre 2019

3. DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

MOTIVATIONS de l'AVIS

- ✓ Les besoins en eau destinés à la consommation humaine sur la commune de Lit-et-Mixe sont fondés et la réponse est adaptée au besoin (accroissement démographique, utilisation permanente d'un second forage existant, sécurisation de la distribution en cas de défaillance...);
- ✓ Les forages exploitent une nappe considérée comme non déficitaire et présentant un bon équilibre prélèvement/ressources ;
- ✓ L'augmentation de 20m³/h de la capacité d'exploitation du forage Cap de Hé n'aura pas d'incidence sur la ressource ;
- ✓ Les périmètres de protection immédiate et rapprochée des forages sont établis, les mesures de protection préconisées sont effectives pour assurer la protection des ouvrages ;
- ✓ La mise en exploitation permanente du forage du Mounloun permettra de sécuriser l'approvisionnement de la commune de Lit-et-Mixe ;
- ✓ L'exploitation simultanée des deux forages optimisera le fonctionnement de la station de potabilisation qui est conçue pour assurer le traitement des eaux brutes avec deux files distinctes d'approvisionnement ;
- ✓ Le public n'a émis aucune observation sur le projet ;
- ✓ Le conseil municipal de Lit-et-Mixe s'est prononcé favorablement au projet (délibération du 28 février 2020)

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur Claude LABAOU,

Désigné par arrêté préfectoral DCPAT 2019-727 du 24 décembre 2019 pour l'enquête publique unique relative :

- À la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux souterraines et d'instauration des périmètres de protection du forage de Mounloun,
 - ✓ Après étude approfondie du dossier ;
 - ✓ Après avoir mené des entretiens avec des acteurs représentant les différentes parties impliquées dans le projet ;
 - ✓ Après avoir tenu les permanences à la mairie de Lit-et-Mixe ;
 - ✓ Après clôture du registre d'enquête le 27 février ;
 - ✓ Après avoir constaté que l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions ;
 - ✓ Après avoir rédigé le rapport d'enquête.

Estime que le projet s'inscrit dans une démarche d'utilité publique en regard des éléments favorables mentionnés ci-dessus.

Le commissaire enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE à la Déclaration d'Utilité Publique** des travaux de dérivation des eaux souterraines et d'instauration des périmètres de protection du forage de Mounloun par la commune de Lit-et-Mixe.

Fait à HERM, le 22 mars 2020

Claude LABAOU

Commissaire enquêteur



4. AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

MOTIVATIONS de l'AVIS

- ✓ Après échanges entre la mairie de Lit-et-Mixe avec l'ARS et la DDTM des Landes, le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déclaré complet et régulier ;
- ✓ Le projet est en conformité avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour Garonne ;
- ✓ Qualité des eaux / traitements : la qualité des eaux brutes (présence d'arsenic avec la mise en service du forage du Mounloun) nécessite un traitement pour être distribuée en eau potable. La station de potabilisation dispose d'une filière de traitement adaptée ;
- ✓ La protection des eaux souterraines contre les risques de pollution de surface est assurée par un ensemble de mesures allant de la conception des ouvrages aux procédures d'intervention en vigueur ;
- ✓ Les incidences sur les zones aux abords du projet ont été considérées, les mesures ERC (éviter, réduire, compenser) sont détaillées et concourent à la protection environnementale ;
- ✓ La qualité de l'eau délivrée est contrôlée en permanence par un système automatisé et tout incident fait l'objet d'une remontée d'alarme ;
- ✓ Le prélèvement est ajusté aux besoins, il peut varier du simple au double de la période hivernale à l'été qui correspond au pic de fréquentation touristique ;
- ✓ Le conseil municipal de Lit-et-Mixe s'est prononcé favorablement au projet (délibération du 28 février 2020) ;
- ✓ Le public n'a émis aucune observation sur le projet.

RECOMMANDATION

Un suivi régulier de la teneur en arsenic des eaux traitées sera à mettre en place suite à la mise en exploitation permanente du forage du Mounloun.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur Claude LABAOU, désigné par arrêté préfectoral DCPAT 2019-727 du 24 décembre 2019 pour l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le prélèvement d'eau souterraine dans les forages de Cap de Hé et de Mounloun.

- ✓ Après étude approfondie du dossier ;
- ✓ Après avoir mené des entretiens avec des acteurs représentant les différentes parties impliquées dans le projet ;
- ✓ Après avoir tenu les permanences à la mairie de Lit-et-Mixe ;
- ✓ Après clôture du registre d'enquête le 27 février ;
- ✓ Après avoir constaté que l'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions ;
- ✓ Après avoir rédigé le rapport d'enquête.

Estime que le projet est conforme aux exigences réglementaires et qu'il s'inscrit dans une sauvegarde environnementale d'ensemble en regard des éléments favorables mentionnés ci-dessus.

Le commissaire enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE à la demande d'Autorisation Environnementale** relative au projet d'alimentation en eau potable de la commune de Lit-et-Mixe.

Fait à HERM, le 22 mars 2020

Claude LABAOU

Commissaire enquêteur

